

HAUTE-LOIRE

Les parents adoptifs de Madama en garde à vue avant son jugement

Expulsable, le jeune Malien Madama Diawara est soupçonné de faux et usage de faux. Avant son procès qui aura lieu mardi matin au tribunal judiciaire du Puy-en-Velay, le domicile de ses parents d'adoption, placés en garde à vue, a été perquisitionné, mi-septembre.

« Bien sûr, je serai là. » Véronique De Marconnay, la mère d'adoption de Madama Diawara prendra place dans la salle du tribunal judiciaire, où l'audience devrait débuter dès 8 h 30, mardi.

Toujours le coup d'une OQTF et d'une IRTF

Il lui est reproché d'avoir fourni un acte de naissance frauduleux dans le but d'éviter son expulsion. Le jeune Malien est toujours sous le coup d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) à laquelle s'ajoute une IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français) de deux ans, toutes deux déli-



Madama Diawara avec ses parents d'accueil Véronique De Marconnay et Éric Durupt lors d'une manifestation de soutien, en mars dernier. Photo archives Progrès/Thibault AUCLERC

vrées par le préfet de Haute-Loire.

Outre le jeune homme, ses parents d'accueil, Véronique De Marconnay et Éric Durupt, dont il a quitté le domicile en avril, ont également été impliqués dans le dossier. Le 16 septembre dernier, en répondant à une convocation de la police aux frontières à la gendarmerie de Lou-

des, ils ont été placés en garde à vue. RESF 43 s'est farouchement opposé de la procédure, dans un communiqué cosigné par une vingtaine d'associations et partis politiques.

Leur domicile perquisitionné

« L'intitulé de notre garde à vue était : complicité, déten-

tion et usage de faux, ainsi que tentative d'obtention de papiers administratifs à base de faux en lien avec les papiers de Madama. » La « mère de cœur » du jeune Malien revendique la véracité des documents donnés aux autorités. « On nous a demandé de fournir de nouveaux papiers, donc nous nous les sommes procurés, mais pas

par des moyens illicites ou je ne sais quelle magouille ! »

Leur domicile a été perquisitionné et leurs deux ordinateurs, ainsi qu'un téléphone, ont été saisis. « C'est difficile à vivre, c'est une violation de la vie privée et comme on pense qu'elle n'est pas justifiée c'est encore plus difficile à accepter », souffle Véronique De Marconnay, qui indique également avoir « de grandes difficultés pour travailler sans les objets qu'on nous a saisis ». Des proches lui ont prêté du matériel.

Contactés, les services préfectoraux n'ont pas souhaité apporter plus d'éléments sur le dossier, que ceux envoyés dans un communiqué en avril dernier. Dans celui-ci, où Madama Diawara est appelé « M. X », la préfecture avait rappelé que le jeune homme aujourd'hui en fuite, a présenté à plusieurs reprises des documents illégaux, et est désormais passible d'un an d'emprisonnement pour ne pas s'être présenté en gendarmerie.

Hugo DESCHAMPS
hugo.deschamps@leprogres.fr

RHÔNE

Son véhicule s'embrase, le constructeur automobile condamné

Une durite mal serrée est à l'origine du sinistre, survenu en septembre 2017 sur une route départementale du Rhône. Le constructeur Kia vient d'être condamné au civil et évoque un « défaut isolé » ne nécessitant aucune campagne de rappel.

« J'ai vu une flamme sortir au niveau de ma jambe droite. » Pierre* n'est pas près d'oublier cette matinée du 22 septembre 2017. Vers 5 h 30, alors qu'il roulait sur la RD 70, à Belmont-d'Azergues, à une quinzaine de kilomètres de son domicile du Val-d'Oingt, sa voiture s'est embrasée. « J'ai mis un grand coup de volant, je suis monté sur un terre-plein. J'ai essayé de sortir un maximum d'affaires, mais en dix secondes, c'était un vrai brasier.

« Enormément de mal à dormir »

Son véhicule a été totalement détruit par l'incendie. « Heureusement que je n'étais pas

sur l'autoroute, à 130 km/h et surtout que je n'avais pas avec moi mes deux enfants en bas âge. Je pense que je n'aurais pu en sauver qu'un, poursuit le trentenaire, amer. J'ai eu énormément de mal à dormir dans les mois qui ont suivi. Ça me travaillait. » Comment son SUV Kia Sportage quasi neuf, qu'il louait avec option d'achat depuis un peu plus d'un an, a-t-il pu être l'objet d'un tel sinistre ? « J'étais persuadé qu'il y avait un problème sur le véhicule. Le représentant de Kia a tenté toutes les excuses : un sac qui s'est mis sous un filtre, la présence d'un rat » qui aurait grignoté une pièce, s'agace la victime. Le constructeur nuance : « À l'occasion de l'expertise amiable, puis judiciaire, la société Kia, comme les autres parties présentes, a logiquement évoqué les différentes hypothèses techniques possibles ».

« Une durite à lâché »

Le Rhodanien a décidé d'attaquer le constructeur, au civil, pour « comprendre les raisons de cet embrasement et obtenir une juste réparation de ses pré-

judices, le véhicule ayant été remboursé par l'assureur », précise son avocat, Maître Charles Savary, spécialisé dans le contentieux automobile. Une expertise judiciaire a été ordonnée en septembre 2018. Elle « a démontré un défaut de construction sur le véhicule. Une durite de turbo remplie d'essence a lâché. Le carburant est allé directement sur le moteur chaud et ça s'est embrasé », résume le conseil.

Sur la base de ces conclusions, Kia a été condamné en première instance, mardi 7 septembre, par le tribunal judiciaire de Lyon, à verser entre autres 5 000 € de préjudice moral à la victime. « C'est la première fois que j'ai un dossier comme celui-là. Les défauts de construction restent assez rares, ajoute Maître Savary. Quand on voit l'état du véhicule, on comprend que mon client ait pu craindre pour sa vie ».

« Un défaut isolé » selon Kia, aucune campagne de rappel

Kia n'entend pas faire appel de la décision de justice. Contactée par *Le Progrès*, le constructeur « accepte les termes



Le SUV Kia Sportage quasi neuf avait été complètement détruit par l'incendie, survenu le 22 septembre 2017, au petit matin, à Belmont-d'Azergues. Photo Progrès/DR

de ce jugement qui repose sur une analyse technique [...] Le juge a considéré, s'agissant de ce désordre, que "rien n'établit qu'il soit sériel", confirmant ainsi le fait qu'il s'agissait bien d'un défaut isolé et malheureux sur le seul véhicule de ce client [...] Aucun autre désor-

dre de ce type n'a été rencontré sur le véhicule de la gamme Sportage, si bien qu'aucune campagne de rappel n'a été mise en place par le constructeur ».

Jérôme MORIN

* Prénom d'emprunt.